

CAHIER DES CHARGES
APPEL A CANDIDATURES
BUS DE L'ENTREPRENEURIAT



SOMMAIRE

PARTIE I – PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030.....	3
PARTIE II – DEFINITIONS	6
PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF BUS DE L'ENTREPRENEURIAT.....	8
Principes fondateurs.....	8
Objectifs	9
Bénéficiaires du dispositif	9
Périmètre - territoire d'intervention	10
Offre de services du Bus de l'Entrepreneuriat	10
Principaux indicateurs	12
Impacts attendus	13
Véhicule : Fonctionnalités, aménagements, équipements	14
PARTIE IV – RÔLE ET ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE	15
Financement.....	15
Pilotage national	16
Animation régionale	16
Professionnalisation des chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat	16
PARTIE V – RÔLE ET ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE	18
Missions.....	18
Pilotage local du Bus de l'Entrepreneuriat	18
Recrutement	19
Organisation des conditions d'exploitation optimales du véhicule	20
PARTIE VI – CANDIDATURE.....	22
Critères de sélection et éligibilité.....	22
Modalités de dépôt des candidatures	22
Modalités de conventionnement.....	23
Calendrier	23
ANNEXE 1 – FICHE DE POSTE	24
ANNEXE 2 – BUDGET PREVISIONNEL	26
ANNEXE 3 – COORDONNEES RESPONSABLES CREATION & ENTREPRENEURIAT BPIFRANCE.....	27
ANNEXE 4 - VADEMECUM	28

PARTIE I – PRESENTATION DU PROGRAMME ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030

En janvier 2019, à la demande des pouvoirs publics, Bpifrance s'est engagé à renforcer les actions de soutien à la dynamique entrepreneuriale des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) en combinant son offre de services et les actions de terrain des acteurs de l'écosystème entrepreneuriale à travers le programme **Entrepreneuriat Pour Tous**.

Ce programme a permis de déployer un ensemble de dispositifs personnalisés permettant la visibilité et l'accès aux offres d'accompagnement et de financement des porteurs de projets et entrepreneurs issus des Quartiers Politiques de la Ville (QPV).

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter plus de 153 000 porteurs de projet, de soutenir la création de près de 33 000 entreprises et d'accélérer plus de 3 900 projets d'entrepreneurs dans les QPV et QVA (quartiers de veille active). Par ailleurs, l'engagement de plus de 800 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 970 quartiers de la politique de la ville (soit 64 % de plus qu'en 2018).

Fort de ce bilan positif, il a été décidé de renforcer les actions menées par Bpifrance afin d'incarner l'axe entrepreneurial de l'ambition « Quartiers 2030 » du gouvernement à travers le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 ». En collaboration avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa, afin de mettre en œuvre le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » qui vise des objectifs pour 2027.

Ce programme s'articule en trois grands axes d'action : (I) Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers. (II) Accompagner et financer leurs projets (forfait accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d'honneur, fonds de fonds, bourse French Tech). (III) Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel.

Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers

Il s'agit de dispositifs d'« aller vers » et de « faire venir » pour les habitants des QPV (notamment les jeunes et les femmes) afin d'assurer un maillage fin des quartiers avec une action proactive pour détecter les porteurs de projets et les entrepreneurs (500 000 personnes d'ici 5 ans).

Pour ce faire, trois dispositifs sont à disposition des territoires :

- **Le dispositif CitésLab** a pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Il est incarné par un chef de projet CitésLab qui intervient au plus près des quartiers, dans sa démarche de proximité. Il rencontre et révèle les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, il assure un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 119 chefs de projets, intervenant dans plus de 836 quartiers. Il a permis la détection de plus de 59 600 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 16 522 en 2023 et 16 134 créations d'entreprises dont 4 956 en 2023.

Objectifs à horizon 2027 : 200 CitésLab ; 70 000 personnes détectées ; 1 100 quartiers couverts

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** est un dispositif itinérant parcourant les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. 21 bus ont été déployés, couvrant plus de 450 QPV. Depuis 2021, plus de 8 200 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et près de 2 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

Objectifs à horizon 2027 : 40 Bus de l'Entrepreneuriat ; 60 000 personnes détectées ; 1 300 quartiers couverts

- **Les Carrefours de l'Entrepreneuriat** (Fabriques à Entreprendre) est le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 12 Carrefours de l'Entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnelles. Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprise.

Objectifs à horizon 2027 : 60 Carrefours ; 80 000 personnes sensibilisées et détectées

Par ailleurs afin de transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les quartiers de la politique de la ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires, le programme prévoit des actions communication déclinées avec l'ensemble des partenaires au plus proche des territoires tel que « la Tournée Entrepreneuriat pour Tous » et le « Concours Talents de Cités ».

- **Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 (ex-Tournée de l'Entrepreneuriat pour tous)** est une tournée itinérante qui rassemble des entrepreneurs des quartiers et des acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Elle permet de promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers et de mettre en lumière les réussites des entrepreneurs des quartiers. Entre 2019 et 2023, plus de 80 étapes de la Tournée physique à travers la France et plus de 1 200 événements digitaux. Au programme :
 - ✦ Conférences avec des entrepreneurs inspirants ;
 - ✦ Témoignages de chefs d'entreprises ;
 - ✦ Ateliers d'information à l'entrepreneuriat ;
 - ✦ Conseils et animations, avec notamment des rencontres avec des experts et des opportunités de networking.
- **Concours Talents des Cités** récompense depuis plus de 20 ans chaque année des entrepreneurs et créateurs issus des quartiers prioritaires à travers une sélection régionale et nationale. 730 lauréats ont été récompensés depuis la création de ce concours à raison de 28 lauréats par année. C'est également plus de 3 500 emplois créés par les entreprises lauréates depuis le concours.

En complément, Bpifrance propose un centre de ressources sur www.bpifrance-creation.fr avec une multitude d'outils pratiques, des contenus méthodologiques et informatifs sur la création d'entreprise ainsi qu'une orientation vers les dispositifs d'accompagnement : « **MON PASS CREA** », est un outil digital proposant un parcours en dix étapes qui guide le porteur de projet, pas à pas, de la validation de l'idée jusqu'au lancement de l'entreprise.

Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phase de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subventions, prêts et fonds propres) via :

- Le renforcement des actions des Réseaux pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs.
Objectifs à horizon 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
Objectifs à horizon 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur.
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme **French Tech Tremplin** avec une nouvelle Bourse French Tech Quartier favorisant l'émergence de start up ambitieuses.

Objectifs à horizon 2027 : 1 000 projets innovant accompagnés et financés.

- **Un nouveau prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des TPE de plus de 3 ans.
Objectifs à horizon 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés.
- Un nouveau Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
Objectifs à horizon 2027 : Total levés 200 M€.
- Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** est mis en place par Bpifrance.
Objectifs à horizon 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiels accompagnés dans leur recherche de financement.

Bpifrance mobilisera avec ses partenaires, l'ensemble des dispositifs de droit commun (notamment via la garantie bancaire) permettant d'ici 2027 d'accompagner et de financer 100 000 entrepreneurs dans les quartiers.

Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiels issus des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois. Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers, plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure :

- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires.
Bpifrance a mis en place depuis 2015 des accélérateurs à destination des start-up, PME et ETI : un bouquet de services premium comprenant conseils, formations et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprises. Ce modèle éprouvé a été adapté pour faire émerger de belles réussites issues des quartiers et faire naître des champions. Trois Accélérateurs ont vu le jour :
 1. **L'Accélérateur Emergence** accompagne les entrepreneurs en devenir de l'idée jusqu'au Kbis.
 2. **L'Accélérateur Création** sécurise les jeunes entrepreneurs et sécurise leur transformation en véritables chefs d'entreprises.
 3. **L'Accélérateur Croissance** a vocation à accompagner les petites entreprises, structurantes au sein des territoires et créatrices d'emploi, à changer d'échelle en activant les leviers de la performance.**Objectifs à horizon 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés.**
- Deux nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation pour répondre à des besoins particuliers : Accès aux marchés / Comex de poche.
Objectifs à horizon 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif.

Le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » a ainsi pour objectif de démultiplier les actions du programme Entrepreneuriat Pour tous par le renforcement des dispositifs déjà présents et par la mise en place de nouveaux dispositifs. Entrepreneuriat Quartiers 2030 propose des offres de services d'accompagnement et de financement spécialisées répondant à chaque catégorie d'entreprises : de la visibilité des dispositifs à l'accompagnement, de la détection des talents à l'accélération des projets entrepreneuriaux en passant par l'animation de l'écosystème entrepreneurial. **L'ensemble des dispositifs du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 sont complémentaires. Ils peuvent donc être déployés simultanément sur un même territoire afin de répondre à la diversité des profils d'entrepreneurs.**

PARTIE II – DEFINITIONS

Bus de l'Entrepreneuriat : désigne le programme d'actions développé par Bpifrance. Les Bus de l'Entrepreneuriat sont des véhicules aménagés en bureaux mobiles, animés par un(e) chef(fe) de Bus et des partenaires permettant aux bénéficiaires d'avoir accès à un premier niveau d'information sur la création d'entreprise et le développement d'activité et à une orientation vers les partenaires adaptés à leur projet.

Chef.fe de projet Bus de l'Entrepreneuriat : désigne une ressource humaine de l'opérateur du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat, dédiée à temps complet à la structuration et à l'animation de celui-ci.

Détection : le dispositif Bus de l'Entrepreneuriat repose sur une démarche proactive pour détecter les entrepreneurs en devenir ou en activité. L'action de détection désigne la démarche proactive et essentielle du Chef de projet Bus pour identifier, atteindre et contacter ses « cibles ». Pour ce faire, il planifie et met en œuvre des actions. Il s'agit d'identifier les talents dans les QPV, notamment ceux en dehors des radars, grâce aux actions de proximité (événements, récurrence des permanences dans des lieux de passage...).

Entrepreneurs en devenir : Porteurs d'idées ou de projet inscrits dans la démarche de concrétisation de son projet entrepreneurial.

Entrepreneurs en activité : entrepreneurs ayant déjà créés, installés ou non, présentant des besoins d'accompagnement/financement et/ou ayant créés sans préparation.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 : désigne le programme lancé en 2023 qui vise à (I) détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers, (II) Accompagner et financer leurs projets (forfait accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d'honneur, fonds de fonds, bourse French Tech), (III) Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel.

Intentionnistes : ayant une sensibilité pour l'entrepreneuriat ou souhaitant créer sans avoir initié de démarche. Ils ne sont donc pas encore entrepreneurs en devenir mais éprouvent le désir d'entreprendre.

Orientation : elle consiste à :

- Qualifier l'état d'avancement de la démarche entrepreneuriale en vue d'une orientation adaptée vers les structures de l'écosystème entrepreneurial
- Orienter les projets désamorçés vers les structures et services adaptés à leurs besoins
- Orienter les entrepreneurs ayant déjà créé leur activité en fonction de leurs problématiques (appui, conseil, accompagnement, financement)

Porteur de projet : personne physique souhaitant créer son activité entrepreneuriale. Le porteur de projet peut avoir une idée avancée de son projet (business plan, étude de marché) sans avoir fait la démarche administrative de créer son entreprise.

Posture entrepreneuriale : qualités et habiletés des entrepreneurs qui relèvent de sa façon d'être et d'agir. Elle est réputée comme décisive pour sa réussite et recouvre autant son état d'esprit que ses qualités relationnelles, émotionnelles, ses capacités à prendre des décisions et à concrétiser ses idées en actions, etc.

Quartier : Pour s'adapter à l'évolution des territoires, une actualisation de la géographie prioritaire a été menée dans l'esprit de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014.

Pour les quartiers de France métropolitaine le travail a été conduit en 2023 par les préfectures de département, avec une concertation locale, en s'appuyant sur l'ANCT et la mise à disposition de données par l'INSEE.

Pour les quartiers de l'Outre-mer le travail sera mené en 2024 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

La géographie prioritaire actualisée en France métropolitaine entre en vigueur au 1er janvier 2024 : les quartiers sont listés dans le **Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023**.

La méthode d'actualisation est détaillée dans le **Décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014.**

Réseau d'accompagnement : réseau de sensibilisation, d'accompagnement et de financement des porteurs de projets à l'entrepreneuriat, notamment à la création, au développement, à la reprise et la transmission d'entreprise. Les principaux réseaux d'accompagnement sont Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre, BGE, ADIE et Positiv.

Sourcing : désigne la démarche proactive de prospection qui consiste à partir à la recherche /détecter les entrepreneurs en devenir et en activité dans les territoires.

Structure partenaire : Opérateur retenu pour assurer le portage du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat. Il le met en œuvre de manière opérationnelle sur son territoire en salariant et accueillant le chef de projet dans son organisation.

Zone blanche : désigne un territoire identifié comme faisant l'objet d'une présence nulle ou insuffisante en matière d'offre dédiée à la création et au développement des entreprises.

« **Zones franches urbaines - territoires entrepreneurs** » : désigne des zones regroupant des quartiers de plus 10 000 habitants particulièrement défavorisés.

PARTIE III - CADRAGE DU DISPOSITIF BUS DE L'ENTREPRENEURIAT

L'offre de services Bus de l'Entrepreneuriat permet un accompagnement de proximité. C'est un dispositif collaboratif, itinérant, principalement au service des habitants des quartiers, qu'ils soient intentionnistes, entrepreneurs en devenir ou entrepreneurs en activité.

Cette offre vise à faciliter l'identification des talents dans les QPV afin de les accompagner dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial. Cette première étape de préparation et de qualification est suivie de l'orientation vers des structures partenaires adaptées (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

L'ambition de l'Etat et de Bpifrance est de soutenir à l'échelle nationale 19 Bus de l'Entrepreneuriat portant à 40 Bus au total sur l'ensemble de la France, afin d'accompagner 60 000 personnes issues des QPV et de créer 15 000 entreprises d'ici 2027.

Principes fondateurs

Le dispositif repose sur les 5 principes fondateurs suivants :

- **La démarche d'aller-vers, l'ADN du dispositif**
 - ✦ Il s'agit de rendre accessible une offre de services à des publics confrontés à des problématiques de mobilité, de desserte des QPV, éloignés des réseaux d'accompagnement ou qui n'ont pas spontanément recours aux structures d'accompagnement à la création.
- **La proximité**
 - ✦ Le Bus de l'Entrepreneuriat est un dispositif mobile, itinérant qui propose des services au plus proche des lieux de vie.
- **L'accompagnement**
 - ✦ Le dispositif améliore la prise en charge, l'accompagnement du public cible afin de sécuriser le parcours
- **Une solution collaborative : un outil favorisant le travail partenarial entre tous les acteurs au bénéfice des entrepreneurs**
 - ✦ Le dispositif impulse et soutient le développement de démarches collaboratives entre les structures de l'écosystème local de l'entrepreneuriat, démarches auxquelles sont associés plus largement les acteurs qui participent et initient les dynamiques économiques, sociales propres à chaque quartier.
- **L'ancrage local : une offre de services conçue en cohérence et en articulation avec l'offre locale d'accompagnement**
 - ✦ Le dispositif est décliné localement. Il s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les offres de services développées par les structures de l'écosystème local, leurs périmètres d'intervention ainsi qu'avec les politiques publiques relatives au développement économique et à l'entrepreneuriat des EPCI et collectivités locales.

Objectifs

Ce dispositif poursuit les objectifs suivants :

1. Promouvoir l'offre d'accompagnement déployée par les acteurs de l'écosystème local :
 - Aider les structures d'accompagnement à gagner en visibilité
 - Favoriser la collaboration entre elles
2. Détecter les entrepreneurs et les orienter afin de les inscrire dans un parcours d'accompagnement, et aller à la rencontre des habitants :
 - Identifier les besoins d'accompagnement et de financement des entrepreneurs pour les orienter vers les structures adéquates
 - Développer une culture entrepreneuriale auprès des habitants des QPV de manière indirecte
3. Accompagner les entrepreneurs via les partenaires de la création et du financement :
 - Préciser leur projet entrepreneurial et les aider à obtenir des financements
 - Sécuriser leur parcours entrepreneurial
4. Suivre les entrepreneurs dans leur trajectoire d'accompagnement :
 - Assurer un suivi des entrepreneurs dans leur projet en direct et via les partenaires
 - Evaluer l'impact du dispositif

La structure partenaire devra respecter les objectifs chiffrés suivants :

- Détecter à minima 300 personnes par an
- Dont 70% doivent être issues des QPV, ZFU-TE, poches de pauvreté ou souhaitant implanter leur activité en QPV (cf. territoires d'intervention)
- Sortir le bus 100 jours par an minimum en QPV (plusieurs permanences peuvent se tenir sur une journée)

Bénéficiaires du dispositif

Le dispositif s'adresse au(x) :

- Intentionnistes afin d'initier un premier contact basé sur l'écoute et la proximité
- Entrepreneurs en devenir
- Entrepreneurs en activité qui souhaitent :
 - ✦ Recourir à une offre de services de proximité ou être orientés vers des structures adaptées à leurs projets de développement
 - ✦ Anticiper, surmonter leurs difficultés pour assurer la pérennité de leur activité.
- Grand public
 - ✦ L'action du bus contribue à diffuser la culture entrepreneuriale et à inscrire Bpifrance et ses partenaires dans le paysage des QPV

Périmètre - territoire d'intervention

Périmètre d'intervention du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat :

1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (« QPV ») du décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
2. Pour l'outre-mer, la géographie prioritaire publiée en 2015 reste en vigueur en 2024 avec les périmètres fixés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 ;
3. Les zones franches urbaines – territoires entrepreneurs (ZFU-TE) ;
4. Il est également pris en compte la couche cartographique QP Bande trois cents (300) mètres du SIG Ville ;
5. De manière générale, tous les territoires inscrits dans les contrats de ville Engagements Quartiers 2030 au niveau local sont éligibles, ce qui inclus de façon circonscrite les poches de pauvreté.

Les actions doivent être concentrées sur les habitants des quartiers prioritaires et/ou sur les entrepreneurs ayant un projet au sein de ces quartiers.

Les actions peuvent être menées à proximité des quartiers prioritaires, à condition de pouvoir justifier d'un impact important sur les habitants des quartiers prioritaires.

Les réseaux d'accompagnement et de financement partenaires de Bpifrance doivent être présents au sein des quartiers ou facilement accessibles depuis les QPV d'intervention.

Le périmètre géographique d'intervention du programme d'actions devra être justifié et détaillé via une analyse du territoire dans le dossier de candidature.

Le dispositif Bus de l'Entrepreneuriat devra intervenir sur un territoire **couvrant un minimum de 30 000 habitants en QPV.**

Offre de services du Bus de l'Entrepreneuriat

L'offre de services Bus de l'Entrepreneuriat constitue le fondement de l'activité des chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat, c'est l'accomplissement de ces missions qui justifie le financement de Bpifrance.

1. Organisation des tournées du Bus de l'Entrepreneuriat :

- a. Planifier et coordonner les tournées du Bus en fonction des besoins identifiés et en partenariat avec les acteurs locaux, collectivités territoriales et partenaires ; adresser les demandes d'autorisation de stationnement
- b. Identifier les points d'intérêt stratégiques pour les stationnements du Bus et définir une récurrence, des plages-horaires et une durée de permanences pertinentes et établir un calendrier des tournées
- c. Collaborer avec les partenaires pour assurer une présence régulière et efficace du Bus dans les quartiers prioritaires.
- d. Adapter le planning des tournées en fonction des retours d'expérience et des besoins évolutifs des entrepreneurs.

2. Réalisation des étapes

- a. Animer et faciliter les échanges lors des étapes du Bus, en assurant un accueil convivial et informatif pour les entrepreneurs.
- b. Organiser ou participer à des événements et ateliers thématiques en partenariat avec les acteurs locaux pour favoriser l'émergence de projets entrepreneuriaux.
- c. Assurer la promotion du Bus de l'Entrepreneuriat et de ses services auprès des publics cibles et des prescripteurs locaux.
- d. Réaliser la complétude de l'extranet de reporting afin d'évaluer l'impact des étapes du Bus et ajuster les actions d'animation en conséquence pour améliorer l'efficacité du dispositif.

3. Préparation-Orientation :

- a. Aider les porteurs de projet à passer du stade de l'idée à celui de projet en leur fournissant un premier niveau d'information et de ressources, notamment via l'outil digital [« MON PASS CREA »](#), qui permet à l'entrepreneur en devenir/en activité de bénéficier de services gratuits, tels que :
 - un outil de business plan en ligne pour valider la viabilité de son projet ;
 - un carnet d'adresses pour trouver le bon conseiller ;
 - des outils et applications pratiques (solutions de financements, aide au choix du statut, etc.).
- b. Préparer l'entrepreneur en devenir ou en activité à la présentation d'un projet formalisé à l'aide d'informations, ressources et outils qu'il met à sa disposition.
- c. Évaluer l'état d'avancement des projets entrepreneuriaux pour proposer une orientation adaptée vers les structures de l'écosystème entrepreneurial.
- d. Orienter les projets qui ne présentent pas d'adéquation homme-projet ou de potentiel suffisant vers les structures et services appropriés.

4. Animation des écosystèmes des partenaires :

- a. Constituer et animer un réseau de prescripteurs susceptibles de repérer des intentionnistes ou des entrepreneurs en devenir ou en activité.
- b. Concevoir et mettre en place des actions et événements, le cas échéant en partenariat, visant à identifier les publics visés par le dispositif et préparer leur orientation vers les acteurs locaux.
- c. Communiquer autour du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat, auprès des habitants des quartiers prioritaires et des acteurs locaux pour faciliter le repérage des entrepreneurs en devenir ou en activité.

Le chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat a un rôle de suivi de la trajectoire de création de l'entrepreneur :

- a. Faciliter la mise en relation qualifiée avec les partenaires les mieux adaptés selon l'état d'avancement du projet.
- b. Suivre l'évolution des projets
- c. Mesurer l'impact qualitatif et quantitatif des actions menées auprès des entrepreneurs, notamment via l'extranet Bus de l'Entrepreneuriat, et partager les résultats avec les partenaires de l'écosystème.

Principaux indicateurs

Questions évaluatives	Indicateurs
Le bus de l'Entrepreneuriat remplit-il sa fonction « d'aller vers » ?	<p>Nombre de personnes reçues n'ayant jamais eu recours à une structure d'accompagnement</p> <p>Nombre de personnes reçues : Rencontrant des problématiques de mobilité Ne disposant pas du temps suffisant pour se rendre dans une structure Considérant que les structures d'accompagnement sont éloignées</p>
Le bus de l'Entrepreneuriat a-t-il permis de détecter des entrepreneurs ?	<p>Nombre d'entrepreneurs reçus selon le profil (intentionnistes...), le projet (création...)</p> <p>Nombre de projets détectés</p>
Le bus de l'Entrepreneuriat a-t-il permis d'orienter les entrepreneurs vers des partenaires ? A quelle étape de leur projet les entrepreneurs ont-ils été réorientés ?	<p>Nombre d'entrepreneurs orientés</p> <p>Nombre d'entreprises créées/soutenues</p> <p>Nombre d'entrepreneurs réorientés vers les partenaires du dispositif pour : Echanger sur l'entrepreneuriat Passer de l'idée au projet Créer/repandre une entreprise Solliciter un accompagnement pour développer leur activité Solliciter un financement</p>
Le bus de l'Entrepreneuriat constitue-t-il un vecteur de sensibilisation à l'entrepreneuriat	<p>Nombre de personnes sensibilisées pour échanger sur l'entrepreneuriat</p>
Le bus de l'Entrepreneuriat permet-il de soutenir les démarches collaboratives ?	<p>Structures de l'écosystème de l'entrepreneuriat Nombre de structures partenaires du dispositif Nombre de co-financeurs Nombre de structures intégrées aux tournées</p> <p>Structures hors écosystème de l'entrepreneuriat Nombre de structures partenaires du dispositif Nombre de co-financeurs Nombre de structures intégrées aux tournées</p>
Le bus permet-il aux partenaires de gagner en visibilité ?	<p>Nombre de partenaires associés aux tournées</p> <p>Nombre de partenaires vers lesquels les entrepreneurs ont été réorientés</p> <p>Nombre moyen de tournées/partenaires dans l'année</p>
Quel est le niveau d'activité du bus de l'Entrepreneuriat ?	<p>Nombre de points d'arrêts dans l'année</p> <p>Temps passé sur les points d'arrêt</p>
Impact du dispositif sur l'entrepreneuriat	<p>Création effective/Entrepreneurs</p> <p>Projet reporté</p> <p>Projet abandonné</p> <p>L'entrepreneur ne donne plus nouvelle</p> <p>Le partenaire n'a pas fait de retours ou de suivi</p> <p>Parcours d'accompagnement avec un acteur de la création</p>

Impacts attendus

Les impacts quantitatifs et qualitatifs recherchés par ce dispositif portent sur différents volets : le sourcing de projets entrepreneuriaux, l'accompagnement à la création d'activités, le soutien au développement et au maintien d'activités, la coordination des réseaux d'accompagnement, le développement des coopérations avec les écosystèmes locaux, la capitalisation de données d'aide à la décision.

- Une augmentation de la détection de projets dans les QPV
- Une augmentation du taux de transformation des projets en création d'activité
- Une amélioration du taux de pérennisation des entreprises en raison de la hausse des accompagnements et des financements
- Une augmentation des financements des projets de création et de développement des activités
- Une coopération accrue des acteurs de l'écosystème de l'entrepreneuriat (accompagnement, financement, formation...)
- Le retour à l'emploi, via la création d'activités, de personnes bénéficiaires de minima sociaux ou éloignées de l'emploi dans les QPV
- La diffusion d'une culture de l'entrepreneuriat auprès de décideurs, de prescripteurs issus des QPV
- Une implication accrue des acteurs de la vie des quartiers dans l'entrepreneuriat
- Le recueil de données d'activité fiables permettant d'analyser la pertinence du déploiement de solutions Bpifrance adaptées aux caractéristiques et besoins des territoires

Véhicule : Fonctionnalités, aménagements, équipements

Le bus de l'Entrepreneuriat est un véhicule de 3,5 T qui peut être conduit avec un permis B. Il est équipé de 3 places à l'avant de la cabine afin d'accueillir 2 partenaires qui accompagnent le chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat lors des tournées.

Ce véhicule utilitaire léger peut stationner aisément au sein de zones urbaines denses à forte fréquentation (proximités de marchés, de gares, d'écoles...).

Le bus est équipé de batteries qui permettent un fonctionnement en autonomie du chauffage, de la ventilation, de l'électricité.... Par ailleurs, il est adapté à l'accueil de personnes à mobilité réduite.



La structure partenaire devra s'assurer de pouvoir garer le bus dans un parking sécurisé ayant une prise électrique accessible pour la recharge des batteries à chaque fin de journée.

Le Bus de l'Entrepreneuriat est un véhicule de type « bureau mobile » aménagé en deux espaces : un espace accueil et un espace bureau :

- L'espace accueil permet de recevoir 2 à 3 personnes de manière conviviale afin de susciter les échanges, faciliter la prise de contact avec l'équipe du bus et les partenaires.
- L'espace bureau a vocation à recevoir des entrepreneurs en devenir et en activité qui souhaitent échanger en toute confidentialité sur leurs projets.
- Par ailleurs, le véhicule est équipé d'un store banne (selon modèle) afin de créer un espace extérieur et d'accueillir un plus grand nombre de personnes (installation de mange-debout, tables, chaises).

Le véhicule favorise les interconnexions entre les publics ciblés, les parties-prenantes du dispositif (réseaux de l'accompagnement, financeurs, structures publiques et privées, structure chef de file du dispositif, Bpifrance) et les partenaires locaux (écosystème local de l'entrepreneuriat et du développement économique, acteurs socio-économiques des quartiers...).

Le véhicule dispose d'une solution de géolocalisation qui permet de :

- Connaître la localisation en temps réel du véhicule.
- De capitaliser des data afin d'évaluer l'activité du véhicule (durée des stationnements, nombre de points d'arrêts, plages horaires...), cartographier les données et ainsi d'éclairer les analyses au regard des caractéristiques socio-économiques des points d'arrêts (densité des populations des QPV, environnement socio-économique...).

PARTIE IV – RÔLE ET ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Financement

Le dispositif Bus de l'Entrepreneuriat est co-financé par l'Etat d'une part et par Bpifrance d'autre part (grâce au soutien de la Banque des Territoires) aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.).

Soutien financier volet Investissement

Deux situations

1. Acquisition du véhicule par le candidat en achat :
 - ✦ Subventionnement à 100% de l'investissement
2. Mise à disposition d'un véhicule par le candidat :
 - ✦ Subventionnement à 100% des charges liées au branding du véhicule (flocage)

Soutien financier volet Fonctionnement

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement suivantes :

- **Frais de personnel**
 - ✦ Salaire brut du Chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat
 - ✦ Charges sociales et fiscales du Chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat
- **Charges directement liées à l'action (max. 8 K€)**
 - ✦ Achats matières et fournitures : équipement du bus (chaises, table, mange debout) et carburant
 - ✦ Services extérieurs : entretien et réparation, assurance du bus
 - ✦ Autres services extérieurs : publicité (frais de communication, d'animation, évènementiel), déplacements/missions (frais de déplacement du chef de projet Bus : formation Bpifrance, séminaires nationaux et régionaux Bpifrance) et abonnement wifi
- **Dépenses indirectes de fonctionnement de la structure partenaire (15 % max des frais de personnel)**
 - ✦ Loyer, fournitures, réseaux, secrétariat, etc. ...

Le coût global du projet devra se situer aux alentours de 65 K€/an. Le montant du soutien financier de l'Etat et de Bpifrance est de maximum **60% des dépenses éligibles**.

La date de démarrage et de prise en compte des dépenses devra être justifiée dans le dossier de candidature.

Pilotage national

Le dispositif Bus de l'Entrepreneuriat est un dispositif national mis en œuvre au niveau local.

Bpifrance et l'Etat (via l'ANCT) sont chargés :

- du pilotage national du dispositif et contribuent financièrement à la création et à l'activité des Bus
- de fixer les orientations du dispositif
- de l'animation nationale et régionale et de la qualification du dispositif, de la mise en réseau des chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat et structures partenaires opérateurs du dispositif
- de la promotion nationale du dispositif
- de l'essaimage du dispositif
- de la capitalisation et de valorisation de l'action du dispositif.

Animation régionale

Une animation régionale est assurée par les Responsables Création et Entrepreneuriat (RCE) de Bpifrance et les référents régionaux Entrepreneuriat Quartiers 2030 des DREETS (coordonnés par l'ANCT).

Cette animation régionale se traduit par :

- du partage d'informations (national vers le régional et vice-versa)
- des points d'actualité sur la mise en œuvre du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat
- des points de situation sur le territoire (difficultés rencontrées, éléments de solution identifiés)
- de la co-élaboration, de la diffusion d'outils et de pratiques

La promotion et la représentation du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat est assurée par Bpifrance et les Préfets au niveau régional.

Professionalisation des chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat

Dans le cadre du pilotage et de l'animation du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat, Bpifrance propose un parcours de développement professionnel dédié aux chefs de projets, qui consiste en un programme de professionnalisation :

- Un accompagnement à l'intégration à la communauté des chefs de projet Entrepreneuriat Quartiers 2030
- Un accompagnement à la montée en compétence des chefs de projet Entrepreneuriat Quartiers 2030, notamment grâce à la formation continue et au parcours de formation complémentaire.

Ce programme vise :

- une compréhension optimale des missions et du cadre d'action du Bus de l'Entrepreneuriat
- une prise en main rapide des outils du Bus de l'Entrepreneuriat
- une application optimale du cahier des charges du Bus de l'Entrepreneuriat
- le maintien dans l'emploi et l'adaptation aux évolutions du poste de travail et des contextes professionnels

Il se compose :

- d'un parcours d'intégration obligatoire
- d'un parcours de formation obligatoire
- d'un parcours de formation complémentaire

Le « bénéficiaire » du parcours de développement professionnel est le chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat en poste : il lui sera proposé d'y participer par Bpifrance, dès sa prise de poste. Le responsable de la structure se porte garant de la participation effective du chef de projet au parcours de développement professionnel proposé par Bpifrance¹.

¹ Les coûts pédagogiques des parcours de formation sont pris en charge par Bpifrance (via le financement de l'Etat et de la Banque des Territoires), en lieu et place de l'employeur

PARTIE V – RÔLE ET ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PARTENAIRE

Missions

La structure, qui porte le dispositif, est garante de sa mise en œuvre opérationnelle et de la déclinaison locale des orientations stratégiques définies à l'échelon national. Elle :

- assure le portage du dispositif du Bus de l'Entrepreneuriat
- met en application l'offre de services du Bus de l'Entrepreneuriat
- recrute ou désigne le salarié affecté à la mise en œuvre du dispositif
- rend compte à ses pilotes locaux et nationaux de son activité et de l'utilisation faite des financements alloués au dispositif du Bus de l'Entrepreneuriat
- contribue à la mesure de la performance du dispositif à travers le recueil des données et leur saisie dans l'outil de reporting Bus de l'Entrepreneuriat, et veille à ce que les saisies soient effectuées aux périodes et périodicités indiquées par Bpifrance
- met à disposition du chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat tous les moyens nécessaires à son activité (encadrement, logistique, bureau équipé d'un ordinateur, téléphone, etc.)
- s'assure que le chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat :
 - ✦ participe aux temps d'animation et de regroupement nationaux et régionaux mis en place par Bpifrance et ses Directions régionales
 - ✦ se forme via le parcours de professionnalisation développé par Bpifrance

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle constitue un aperçu du socle minimum d'engagement dans le cadre du présent cahier des charges du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat afin d'aider les structures candidates à mieux cerner les engagements et obligations qui feront l'objet d'un conventionnement

Pilotage local du Bus de l'Entrepreneuriat

Comité de pilotage

Le comité de pilotage aura vocation à :

- suivre la mise en œuvre de l'offre de services du Bus de l'Entrepreneuriat
- définir les objectifs locaux du service et veiller à leur cohérence avec les objectifs nationaux
- actualiser en permanence les constats à l'origine du service au fur et à mesure de son activité
- valider un plan d'action local
- suivre les résultats obtenus
- définir des actions correctrices en cas de problématiques remontées

Il réunit les cofinanceurs ainsi que toute structure dont les compétences sont jugées utiles. Un 1^{er} COPIL de démarrage au début de l'action devra être organisé. Le comité se réunit à minima une fois par an et en tant que de besoin à la demande de Bpifrance, des services de l'Etat et des financeurs.

Le secrétariat de ce comité sera assuré par la structure porteuse : invitation, ordre du jour, réalisation des présentations, comptes-rendus).

Comité technique

Le comité technique aura vocation à :

- décliner opérationnellement les objectifs
- proposer des actions de communication
- construire la programmation des tournées du bus
- proposer des actions partenariales et collectives
- suivre et faciliter le déploiement du programme d'actions

Il réunit tous les partenaires opérationnels du dispositif avec lesquels la structure porteuse déploie l'action ainsi que les RCE de Bpifrance et les Référent régional Entrepreneuriat Quartiers 2030 de la DREETS. Il se réunira une fois par semestre et en tant que de besoin à la demande de Bpifrance ou d'Etat.

Le secrétariat de ce comité sera assuré par la structure porteuse : invitation, ordre du jour, réalisation des présentations, comptes-rendus).

Extranet

Bpifrance met à disposition des opérateurs un extranet réservé au dispositif Bus de l'Entrepreneuriat. C'est l'outil principal de valorisation et de suivi du dispositif.

Il répond à un double objectif :

- permettre aux chefs de projet Bus de renseigner et suivre leur propre activité et de faciliter le pilotage des actions qu'ils mettent en œuvre (fiches entrepreneurs, actions, orientations) ;
- disposer d'un outil de reporting commun et homogène à l'échelle nationale, permettant de rendre compte aux financeurs et partenaires du projet tant au niveau national que local, et de suivre les actions engagées par les Bus et de mesurer la nature et l'impact des actions réalisées.

La remontée non exhaustive ou hors délai des indicateurs pourra être une source de diminution du montant total de la subvention attribuée à la structure lauréate, conformément aux dispositions qui seront indiquées dans la convention.

Recrutement

La mise en œuvre du Bus de l'Entrepreneuriat repose sur un(e) chef(fe) de projet Bus de l'Entrepreneuriat recruté(e) par la structure qui porte le dispositif.

- Il ou elle incarne le dispositif, est l'interlocuteur privilégié des structures locales partenaires du dispositif, de l'Etat, de Bpifrance et des financeurs.
- Il ou elle consacre 100% de son temps au dispositif.

Dans ce contexte la structure porteuse recrute un (e) chef (fe) de projet dont le profil est en adéquation avec la fiche de poste jointe en **(annexe 1)** du présent document.

Bpifrance et les financeurs du dispositif sont obligatoirement associés au processus de recrutement du chef de projet. Le Responsable Création & Entrepreneuriat et le responsable du dispositif Bus de l'Entrepreneuriat émettront un avis consultatif.

Le(a) chef(fe) de projet Bus de l'Entrepreneuriat est le seul et unique conducteur autorisé à conduire le Bus de l'Entrepreneuriat.

Sauf cas de force majeure, aucun tiers ne pourra être habilité à conduire le Bus de l'Entrepreneuriat, en lieu et place du conducteur désigné par la structure porteuse sauf information préalable et accord écrit par Bpifrance.

Si un tel cas de force majeure venait à se produire, la structure porteuse s'engage à :

- S'assurer, au préalable, du fait que cette personne est capable de conduire et de maîtriser le Bus de l'Entrepreneuriat et de respecter les obligations mises à la charge de la structure porteuse

détaillées au sein des présentes, et qu'elle détient les droits nécessaires pour le faire (titulaire du permis B, notamment).

- Informer par écrit Bpifrance de tout changement.

Un manquement à cette clause constitue un motif de résiliation de la Convention permettant à Bpifrance d'y mettre fin, immédiatement et de plein droit, et sans aucune indemnité.

Organisation des conditions d'exploitation optimales du véhicule

Le partenaire assure les conditions de sécurité, de maintenance et d'entretien du véhicule et des équipements associés mis à disposition par Bpifrance.

- Mise en œuvre des conditions de respect des normes sanitaires, d'hygiène et de sécurité.
- Souscription d'une police d'assurance : la structure porteuse s'engage à souscrire à ses frais et à maintenir en vigueur pendant toute la durée de la Convention, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance couvrant toutes les conséquences dommageables des actes dont il pourrait être responsable dans le cadre de la Convention, à savoir une police d'assurance **tous risques**.

Le contenu de cette assurance tous risques devra prévoir les garanties suivantes :

- ✦ Responsabilité civile, et défense du propriétaire du véhicule, de toute personne ayant la garde ou la conduite, même non autorisée, du véhicule (à l'exception des professionnels de la réparation, de la vente et du contrôle de l'automobile), ainsi que celle des passagers du véhicule, objet de l'assurance.
 - ✦ Recours
 - ✦ Indemnisation des dommages corporels subis par le conducteur autorisé par la structure porteuse, les salariés ou préposés de la structure porteuse transportés pendant leur service dans ou sur le véhicule assuré, les membres de la structure porteuse, transportés dans ou sur le véhicule assuré.
 - ✦ Dommages de caractère accidentel subis par le véhicule assuré (choc versement, vol, incendie, bris de glace...).
 - ✦ Assistance aux personnes
 - ✦ Garantie « équipements et aménagements professionnels » à hauteur de la valeur réelle étant donné que la valeur des aménagements est supérieure à la valeur du véhicule lui-même. Il conviendra de vérifier dans les conditions contractuelles que sont bien inclus les équipements et aménagements « non prévus au catalogue constructeur » du véhicule et montés par un Tiers
 - ✦ Afin de limiter l'impact de la vétusté, il est possible chez certains assureurs de souscrire une garantie Indemnisation + ou Valeur Conventionnelle. Par exemple, cette garantie complémentaire peut permettre un remboursement en valeur à neuf avant les 12 mois du véhicule et une valeur économique majorée de 25% au-delà de la 1ère année.
- Contrôle des conditions de mise en service : vérifier l'obtention du permis B du chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat et contrôler régulièrement de la détention de celui-ci
 - Contrôle du bon fonctionnement du système de géolocalisation
 - Organisation des contrôles techniques du véhicule selon les règles en vigueur

La structure porteuse s'engage à honorer l'ensemble des primes de sa police d'assurance de façon à assurer la validité de l'ensemble des garanties énoncées ci-dessus pendant toute la durée de la Convention.

Il est entendu que la structure porteuse supporte seul les risques, les litiges et toute conséquence pouvant provenir du fait de son activité, ou de celle de ses fournisseurs. Dans cette optique la structure porteuse :

- **Identifie un lieu unique de garage du véhicule**
- **Met en place les conditions d'hygiène applicables à ce type d'équipement**

Le chef de projet du Bus de l'Entrepreneuriat et les Partenaires sont tenus de respecter des règles d'hygiène édictées par les autorités publiques.

- **Met en place les conditions de sécurité applicables à ce type d'équipement**

Le chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat doit veiller à sa sécurité personnelle, à celle des représentants des Partenaires qui l'accompagneront lors de sa tournée avec le Bus de l'Entrepreneuriat, du public accueilli et doit être particulièrement vigilant au contrôle de la permanence de la signalétique de secours (notamment les plans d'évacuation, les consignes en cas de feu et les numéros d'appels des secours). L'accès aux extincteurs doit être garanti en permanence.

De manière générale, le chef de projet Bus de l'Entrepreneuriat s'assure du respect de l'ensemble des règles édictées par les autorités publiques concernant l'accueil du public.

- **Organise les contrôles techniques du véhicule**

La structure porteuse s'engage à respecter le calendrier applicable à l'entretien technique du Bus de l'Entrepreneuriat, et à effectuer un contrôle régulier du niveau d'huile et autres niveaux de liquides, ainsi qu'à procéder à la vérification de la pression des pneus. La structure porteuse reconnaît et s'engage à respecter les modalités d'entretien du véhicule définies par le constructeur de ce dernier et par l'aménageur de celui-ci.

PARTIE VI – CANDIDATURE

Critères de sélection et éligibilité

Le choix de la structure partenaire repose sur les critères cumulatifs suivants :

- Les motivations de la structure candidate et son ancrage local
- Les connaissances et l'expertise de la structure dans le domaine de la création/reprise d'entreprise et dans celui de la politique de la ville et son expérience dans des projets déjà menés en QPV
- La pertinence des territoires d'intervention et la complémentarité avec les acteurs et dispositifs présents
- La stratégie de déploiement du dispositif
- La stratégie de communication
- L'ambition et les objectifs proposés
- L'inscription du projet dans les stratégies régionale et locale de développement économique
- Le cofinancement d'au moins une collectivité locale aux côtés de l'Etat et Bpifrance
- Le respect des dépenses éligibles
- En cas de renouvellement, la structure candidate aura préalablement entièrement complété l'extranet avec toutes les données et s'assurera que les objectifs fixés auront été atteints. Dans le cas contraire, le dossier de candidature sera jugé irrecevable.
- La bonne compréhension de l'ensemble du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » et aux liens « constitués » entre les différents « axes ».
- L'appropriation et l'utilisation des outils existant développés, notamment le Pass Créa

Structures éligibles :

- Acteurs de l'accompagnement à la création/reprise d'entreprise ;
- Collectivités locales et leurs groupements
- Structures intervenant dans des champs connexes ou en lien avec l'entrepreneuriat (acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation etc.)

Une attention particulière sera portée à la qualité et à la complétude des dossiers de candidature (Cf. annexes 4).

Modalités de dépôt des candidatures

Important : avant tout acte de candidature, il convient de prendre l'attache préalable du Responsable Création & Entrepreneuriat de Bpifrance (cf. annexe 3).

Le dépôt des demandes est totalement dématérialisé. A cet effet, l'ANCT met à disposition la plateforme DAUPHIN.

- Vous n'avez jamais utilisé la plateforme Dauphin :
 - ✦ le lien de connexion à la plateforme Dauphin : [cliquez ici](#)
 - ✦ le guide de saisie d'une demande de subvention : [cliquez ici](#)
- Vous avez déjà utilisé la plateforme Dauphin :

Vous pourrez déposer une ou plusieurs demandes à partir de votre espace personnel dans DAUPHIN. Consultez le préambule, il contient des informations importantes.

Attention : si vous avez déjà obtenu des subventions antérieurement, n'oubliez pas de les justifier avant de déposer une nouvelle demande.

Lors du dépôt du dossier sur Dauphin, il est **strictement nécessaire de le compléter en suivant scrupuleusement le vademecum** (voir annexe 4). Il a vocation à aiguiller la structure candidate dans la complétude du dossier. L'Etat et Bpifrance analyseront les dossiers et les jugeront recevables à la lueur des informations demandées. Tout dossier ayant des informations manquantes sera jugé irrecevable.

Les projets financés par l'Etat et par Bpifrance feront l'objet d'une demande unique, d'une instruction par Bpifrance et d'une décision au niveau national avec, au préalable, un avis conforme du préfet de région.

Modalités de conventionnement

Une convention triennale sera signée entre la structure sélectionnée et :

- l'Etat d'une part
- Bpifrance d'autre part

Le versement des subventions sera validé notamment sous réserve de la réalisation des objectifs fixés chaque année.

Les conventions préciseront notamment :

- L'obligation de participer aux formations Bus de l'Entrepreneuriat et séminaire d'intégration
- L'obligation de réaliser le reporting d'activité individuellement via l'outil extranet Bus de l'Entrepreneuriat
- L'obligation d'utiliser la charte graphique Bus de l'Entrepreneuriat, du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 et des co-financeurs du dispositif : Etat, ANCT, Banque des Territoires

Calendrier

04 avril 2024	Ouverture de l'appel à candidature
13 juin 2024	1 ^{er} relevé des dossiers déposés
Septembre 2024	Annonce des lauréats
13 septembre 2024	2 nd relevé des dossiers déposés
Novembre/décembre 2024	Annonce des lauréats

La sélection des lauréats se fera en deux relevés. Les premiers dossiers soumis seront les premiers à être examinés et évalués.

Ce calendrier est susceptible d'évoluer en regard du nombre de candidatures déposées.

ANNEXE 1 – FICHE DE POSTE

Chef.fe de projet Bus de l'Entrepreneuriat

Description

Le Bus de l'Entrepreneuriat est un dispositif consistant en une offre d'émergence de proximité principalement au service des habitants des QPV, qu'ils soient porteurs de projets, créateurs ou entrepreneurs. Il vise à faciliter l'identification des talents dans les quartiers de la Politique de la Ville afin de les assister dans la préparation et la sécurisation de leur projet entrepreneurial ou favoriser une orientation positive vers les ressources locales disponibles. Dans sa mission de proximité, le Bus de l'Entrepreneuriat est un acteur clef du maillage et de l'animation des écosystèmes locaux de l'entrepreneuriat et de la Politique de la ville.

Ce dispositif est porté par une structure partenaire de Bpifrance ; cette structure anime et pilote le dispositif, affecte un(e) chef(fe) de projet à plein temps à sa mise en œuvre opérationnelle.

La présente fiche de poste décrit les missions et activités du chef de projet.

Missions et activités

Sous la direction de son responsable hiérarchique et selon les orientations stratégiques du dispositif définies à l'échelon national, le(a) chef(fe) de projet pilote et anime le dispositif à l'échelon territorial.

Les objectifs explicites du poste :

1. Organiser la gestion opérationnelle du projet
 - Définir à l'échelon territorial la stratégie d'intervention du Bus de l'Entrepreneuriat
 - Assurer la visibilité de l'offre du Bus de l'Entrepreneuriat
 - Animer et piloter le dispositif
 - Assurer le maintien en condition opérationnelle du bus (logistique, entretien nettoyage...)
2. Assurer le sourcing en lien avec les partenaires, la détection, l'orientation et le suivi des entrepreneurs

Les missions du chef de projet s'articulent autour des activités suivantes :

1. **Organisation de la gestion opérationnelle du projet**
 - Programmer les tournées du bus en coordination avec les partenaires et collectivités locales
 - ✦ Définir les points d'arrêts (lieux, durée de passage, récurrence des tournées.), gérer les autorisations de stationnement avec les collectivités, constituer l'équipe du bus (mobiliser les personnels des réseaux de l'entrepreneuriat, les partenaires), programmer les événements associés (témoignages d'entrepreneurs, organisation de petits déjeuners...)
 - Organiser la communication et sensibiliser les acteurs locaux au dispositif
 - ✦ Décliner localement les outils de communication Bpifrance, définir en lien avec les partenaires les supports de communication (sites internet des mairies...)
 - ✦ Communiquer auprès des acteurs de l'écosystème local (élus, associations de quartiers...)
 - Piloter et promouvoir le dispositif
 - ✦ Contribuer aux actions de reporting, de mesure de l'impact et d'amélioration de la performance
 - ✦ Participer aux instances de pilotage à l'échelon territorial et national

- ✦ Participer à toutes les actions initiées à l'échelon national pour animer la communauté des chefs de projet Bus de l'Entrepreneuriat
- ✦ Promouvoir auprès des réseaux et partenaires l'offre Bpifrance développée pour structurer et professionnaliser le dispositif
- ✦ Enrichir les outils développés par Bpifrance (extranet...) : partage de data, de retour d'expériences
- Gérer les conditions d'exploitation du bus
 - ✦ Organiser les interventions liées à l'entretien, au nettoyage, au fonctionnement (énergie...)

2. Prospection, détection, orientation et suivi

- Prospecter : organiser ou participer à des actions de sourcing de terrain
- Détecter : qualifier les profils des porteurs de projets via la solution CRM, les besoins de l'accompagné, et d'autre part, aider à la formalisation du projet afin d'assurer une orientation qualifiée.
- Orienter : mettre en relation avec les ressources locales d'accompagnement
- Suivre : suivre les porteurs de projets dans leur trajectoire de création

Qualités requises :

- Connaissance des écosystèmes des territoires et de la politique de la ville
- Conduite de projets transversaux et animation d'équipe
- Intelligence relationnelle et fibre commerciale fortement appréciée
- Aisance relationnelle, capacité de dialogue avec des partenaires, des prestataires
- Capacités d'impulsion et d'animation
- Rigueur dans l'organisation de l'activité et du reporting
- Connaissance dans le domaine de l'entrepreneuriat et la création d'activité
- Prise de parole en public

Outils et aptitudes

- Maîtrise du pack office
- Aisance dans l'usage des outils digitaux et des réseaux sociaux
- Savoir-faire et/ou expérience dans le marketing de réseau

Horaires et déplacements professionnels

- Le(a) chef(fe) de projet peut être amené(é) à organiser ou participer à des événements en soirée ou certains week-ends.
- Il/elle sera amené(é) à participer à des sessions de formation pouvant nécessiter une ou plusieurs nuitées à l'hôtel.

ANNEXE 2 – BUDGET PREVISIONNEL

Projet n°.....

6. Budget⁵ du projet

Année 20.... ou exercice du au

Budget supplémentaire - projet pluriannuel
 Suppression du budget - projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations Intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL	0	TOTAL	0
<p>La subvention sollicitée de.....€, objet de la présente demande représente% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.</p>			

ANNEXE 3 – COORDONNEES RESPONSABLES CREATION & ENTREPRENEURIAT BPIFRANCE

	REGIONS	NOMS	MAIL
1	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Emmanuelle PAHAUT PHILIPPOT	emmanuelle.pahaut@bpifrance.fr
2	Région Bourgogne-Franche-Comté	Pierre Alain TRUAN	pa.truan@bpifrance.fr
3	Région Bretagne	Vincent LE BRECH	vincent.lebrech@bpifrance.fr
4	Région Centre-Val-de-Loire	Morgane LE TOULLEC BAUDOT	morgane.letoullecbaudot@bpifrance.fr
5	Région Grand Est	Philippe FLEURENTIN	philippe.fleurentin@bpifrance.fr
6	Région Hauts-de-France	Herve DUCROCQ	herve.ducrocq@bpifrance.fr
7	Région Ile-de-France	Eric ZGLINICKI Gildas BREHIER	eric.zglinicki@bpifrance.fr gildas.brehier@bpifrance.fr
8	Région Normandie	Laurence CUENIN	laurence.cuenin@bpifrance.fr
9	Région Nouvelle-Aquitaine	Guillaume PROVOST	guillaume.provost@bpifrance.fr
10	Région Occitanie	Florence PRESTAT	florence.prestat@bpifrance.fr
11	Région Pays de la Loire	Olivier PICHON	olivier.pichon@bpifrance.fr
12	Région Sud Collectivité de Corse	Christophe ROUX	christophe.roux@bpifrance.fr

ANNEXE 4 - VADEMECUM

Cette annexe a vocation à aiguiller la structure candidate dans la complétude du formulaire de demande sur Dauphin. L'Etat et Bpifrance analyseront les dossiers et les jugeront recevables à la lueur des informations demandées dans chaque partie. Tout dossier ayant une des parties et/ou une des sous-parties ci-dessous manquante ou incomplète sera considéré comme **irrecevable**.

Vous trouverez ci-dessous les indications pour compléter « Votre Dossier » sur Dauphin



Subvention Politique de la Ville : Informations générales

Partager votre demande

1

Préambule

2

Critères d'éligibilité

3

Votre tiers

4

Votre dossier

5

Récapitulatif



Informations générales

Intitulé : Intitulé du projet + nom structure candidate

Objectifs : Présenter **synthétiquement** les ambitions et les objectifs du candidat pour déployer ce dispositif + zone d'intervention

Thématique/Dispositif : sélectionner « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Sous-thématique : sélectionner « Bus de l'Entrepreneuriat »

Fréquence : sélectionner « première demande » ou « renouvellement »

Nature : sélectionner « projet(s)/action(s) »

Sélectionner le contrat de ville :

- Si l'action intervient sur plusieurs départements, le candidat devra sélectionner « 00-hors contrat de ville »
- Si elle intervient sur un ou plusieurs EPCI d'un seul et même département, le candidat sélectionnera « XX (num département) - hors contrat de ville »

Description :

1. Présenter la structure candidate : description de l'activité, ses motivations et son ancrage local
2. Présenter les connaissances et expertises de la structure candidate dans le domaine de la création/reprise d'entreprise et dans celui de la politique de la ville ainsi que son expérience sur des projets qu'elle a déjà déployés en QPV
3. Présenter le territoire d'intervention :
 - Décrire le territoire d'intervention + joindre une cartographie du territoire sur Dauphin

- Partager le diagnostic qui justifie l'intervention d'un bus. Les collectivités sont-elles associées au projet ?
 - Lister les acteurs et dispositifs déjà présents et démontrer la complémentarité. Le cas échéant, si le candidat est porteur de dispositifs Entrepreneuriat Quartiers 2030, expliquer la complémentarité avec le Bus de l'Entrepreneuriat
4. Présenter la stratégie de déploiement du Bus et son exploitation
 - Présenter les actions à mener pour lancer le dispositif
 - Présenter l'activité envisagée du bus
 - Montrer la mobilisation des partenaires financeurs et opérationnels :
 - ✦ Partenaires financeurs : cofinancements à identifier / à solliciter / en cours de négociation / obtenus. Joindre lettres de soutien de cofinanceurs, le cas échéant.
 - ✦ Partenaires opérationnels : présenter les partenariats à envisager ou déjà actés et les partenaires qui seront présents sur les tournées
 - Montrer l'inscription du projet dans les stratégies régionale et locale de développement économique et dans les dispositifs économiques existants.
 5. Présenter une stratégie de communication pour promouvoir le dispositif sur le territoire pour mobiliser les partenaires, les porteurs de projet et les entrepreneurs (prescripteurs, communication print et digitale, RS, etc.)
 6. Présenter comment vous assurerez le lien entre le Bus de l'Entrepreneuriat et :
 - les autres dispositifs (CitésLab, Carrefours de l'entrepreneuriat, Accompagnement Renforcé, Fast Track to Cash, prêts d'honneur Quartiers, accélérateurs etc.) du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030
 - les outils digitaux « Mon Pass Créa »

Bénéficiaires : Préciser le public cible visé, âge et sexe

Localisation(s) du dossier : préciser la zone d'intervention du bus (lister tous les QPV) sur lesquels le bus interviendra

Moyens matériels et humains :

- Détailler les moyens matériels et humains qui seront mis à disposition pour déployer le dispositif

Réalisation et évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Remplir la période de réalisation et inscrire des informations complémentaires au tableau à compléter

Informations complémentaires : inscrire le nombre de bénéficiaires qui correspond au nombre de personnes détectées la première année

Responsable de l'action : inscrire les coordonnées du responsable de l'action

Budget prévisionnel : compléter les champs sur un budget pluriannuel de 3 ans.

- **Concernant les dépenses**, seules les suivantes sont éligibles au cofinancement de l'Etat et de Bpifrance :
 - ✦ 60 – Achats/Achats matières et fournitures : sont éligibles les dépenses relatives aux équipements du bus (chaises, tables, mange debout...) ainsi que le carburant
 - ✦ 61 – Services extérieurs : sont éligibles les coûts liés à l'entretien et les réparations du bus ainsi que l'assurance de celui-ci
 - ✦ 62 – Autres services extérieurs : sont éligibles les dépenses relatives à la publicité (frais de communication, d'animation, événementiel) et aux déplacements/missions (frais de déplacement du chef de projet Bus : formation Bpifrance, séminaires nationaux et régionaux Bpifrance)

- ✦ 64 – Charges de personnel/Rémunération des personnels et charges sociales : sont éligibles les dépenses liées au frais de personnel du chef de projet bus (1 ETP)
- ✦ Charges indirectes/charges fixes de fonctionnement : sont éligibles des dépenses indirectes de fonctionnement de la structure (15% des charges de personnel)

Tout autre dépense ne sera pas prise en compte dans l'assiette de calcul du cofinancement de 60% de l'Etat et de Bpifrance.

- **Concernant les recettes**, dans la section 74-Subventions d'exploitation :
 - ✦ Pour solliciter l'ANCT :
 - Si l'action intervient sur plusieurs départements, sélectionner « NOM DE LA REGION-POLITIQUE DE LA VILLE » et indiquer le montant de la subvention demandée ;
 - Si l'action intervient sur un ou plusieurs EPCI d'un même département, sélectionner « XX (num département) - ETAT-POLITIQUE DE LA VILLE » et indiquer le montant de la subvention demandée
 - ✦ Pour solliciter Bpifrance, rechercher « Bpifrance » dans « Etablissements publics ».

La demande de cofinancement de 60% doit être réparti équitablement entre l'Etat (30% du coût global du projet) et Bpifrance (30% du coût global du projet).

Le plan de financement présenté par la structure devra obligatoirement comporter le cofinancement d'au moins une collectivité locale. Une attention particulière sera portée à la capacité de la structure porteuse à présenter des ressources financières stables permettant d'assurer la pérennité du dispositif.

Information annexes : compléter la nature de subventions relatives aux aides d'Etat, le cas échéant.

Domiciliation bancaire : à compléter

Pièces :

- **Pour TOUS - pièces liées au Projet** :
 1. Déposer le document Excel [AAC_bus_tableaux annexes](#) complété (template à télécharger sur la page de l'AAC du bus sur [bpifrance.fr](#))
 2. Déposer la cartographie du territoire d'intervention (facultatif)
 3. En cas de renouvellement, déposer un bilan qualitatif et le bilan financier de l'action passée
 4. Annexe RGPD complété (template à télécharger sur la page de l'AAC du bus sur [bpifrance.fr](#))
- **Pièces liées à la structure juridique** :
 - ➔ **Pour les associations** :
 1. Documents d'identité du représentant légal : CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité
 2. Formulaire du signataire à compléter (*Template à télécharger sur la page de l'AAC du bus sur [bpifrance.fr](#)*)
 3. Questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (*Template à télécharger sur la page de l'AAC du bus sur [bpifrance.fr](#)*)
 4. Autorisation de transmission des informations et données personnelles signée (*Template à télécharger sur la page de l'AAC du bus sur [bpifrance.fr](#)*)
 5. Statuts de la structure actualisés, datés et signés
 6. Récépissé de déclaration de création en préfecture, copie de la publication au JO ou fiche INSEE de moins de 3 mois
 7. Dernier rapport moral et financier ou dernier rapport d'activité
 8. Les PV d'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'année N-1
 9. Composition du bureau
 10. Les 3 dernières liasses fiscales certifiées au format 2033 ou 2050

(Pour l'année 2023, si ces documents ne sont pas encore disponibles, fournir un atterrissage budgétaire/comptes provisoires au 31.12.2023 certifié par un expert-comptable)

→ **Pour les sociétés :**

1. Statuts de la structure actualisés, datés et signés
2. Extrait Kbis datant de moins de 3 mois
3. Table de capitalisation signée et datée (*Template à télécharger sur la page de l'AAC du bus sur bpifrance.fr*)
4. Déclaration des bénéficiaires effectifs
5. Pour les bénéficiaires représentant +25% du capital, il faut impérativement joindre les documents suivants : (Documents d'identité du représentant légal en cours de validité (R/V) / La table de capitalisation signée et datée / Extrait de Kbis datant de moins de 3 mois)
6. Les 3 dernières liasses fiscales certifiées au format 2033 ou 2050
(Pour l'année 2023, si ces documents ne sont pas encore disponibles, fournir un atterrissage budgétaire/comptes provisoires au 31.12.2023 certifié par un expert-comptable)

→ **Pour les établissements publics :**

1. Documents d'identité du représentant légal : CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité
2. Formulaire du signataire à compléter (*Template à télécharger sur la page de l'AAC du bus sur bpifrance.fr*)
3. Questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (*Template à télécharger sur la page de l'AAC du bus sur bpifrance.fr*)
4. Autorisation de transmission des informations et données personnelles signée (*Template à télécharger sur la page de l'AAC du bus sur bpifrance.fr*)

L'ensemble des pièces listées ci-dessus sont obligatoires

Dans la partie identification / mes informations personnelles : il faut absolument renseigner une adresse email au nom de la structure.

Veillez saisir votre adresse email complète, comprenant votre nom et/ou prénom suivi de "@" et de l'extension correspondant au nom de votre structure. Par exemple : nom.prenom@nom-de-la-structure.com, nom@nom-de-la-structure.com



POUR TOUTE QUESTION OU RENSEIGNEMENT :

Radeda Kerboudj – Responsable de la Taskforce
Entrepreneuriat et territoires
radeda.kerboudj@bpifrance.fr

Killien Brun – Chef de projet Entrepreneuriat
killien.brun@ext.bpifrance.fr